الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⵙⴷⴰⵡⵉⵜ ⵜⴰⵎⵖⵔⵉⴱⵜ ⵏ ⵓⵅⵎⴰⵙ ⵏ ⵕⵉⵙⴰⵍⵅⴰⵍ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC du document d'information relatif à un contrat à terme ferme sur l'indice MASI 20

Rabat, le 06 mai 2025

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 06 mai 2025, sous la référence VI/MAT/01/2025, le document d'information relatif à l'instrument financier à terme suivant : « Contrat à terme ferme sur l'indice MASI 20 »

Ce contrat à terme ferme sur indice fera l'objet d'une admission à la négociation sur le marché à terme d'instruments financiers, tel que régi par les dispositions de la loi n°42-12 relative au marché à terme d'instruments financiers et des textes pris pour son application.

Cet instrument financier est un contrat portant sur l'achat et vente fermes à terme sur l'indice MASI 20, selon des échéances trimestrielles prédéfinies. L'indice MASI 20, qui est l'actif sous-jacent, est un indice de prix de la Bourse de Casablanca conçu pour refléter la performance des 20 entreprises les plus liquides parmi les 40 plus grandes capitalisations flottantes de la Bourse de Casablanca.

Le contrat à terme ferme sur l'indice MASI 20 dispose de caractéristiques standardisées, et ce, à l'instar des marchés réglementés à l'international.

Principales caractéristiques de l'instrument financier à terme	
Libellé générique	MASI20 FUTURE
Sous-jacent	Indice boursier MASI 20
Taille du contrat	10 MAD par point d'indice
Dépôt de garantie initial	1 000 MAD
Cycle de négociation	En continu par point d'indice
Échéances	Trimestrielles : Mars, Juin, Septembre & Décembre
Mode de dénouement	Espèces

L'intégralité du document d'information visé par l'AMMC est disponible sur les sites internet de la Bourse de Casablanca et de l'AMMC.

CP/DM/01/2025

Contact :
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
Contact@ammc.ma
05 37 68 89 10